

# **Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN 1325)**

Phase de mise en œuvre 2015 – 2016

---

# Synthèse

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (S/RES 1325) et les résolutions connexes qui ont suivi reconnaissent que les femmes et les hommes ne sont pas touchés de la même manière par les conflits armés et doivent participer sur un pied d'égalité aux efforts de paix. La Suisse s'est engagée en 2007 à mettre en œuvre cette résolution dans le cadre d'un plan d'action national 1325 (PAN 1325). Cette mise en œuvre est assurée par le groupe de travail interdépartemental 1325 (GTID 1325), placé sous la direction de la Division Sécurité humaine (DSH) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Le présent rapport, en s'appuyant sur les priorités d'action retenues, indique de quelle manière la Suisse a mis en œuvre la S/RES 1325 en 2015 et 2016. Ce document constitue ainsi le dernier rapport sur la troisième version du PAN 1325 (2013-2016). Il montre que de nombreuses activités bilatérales, multilatérales mais aussi internes à l'administration sont déployées pour mettre en œuvre la résolution.

La Suisse est membre de réseaux interétatiques visant à promouvoir l'agenda international sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle s'investit pour que la formation des diplomates à la médiation, ainsi que celle des expertes et experts techniques et des représentantes et représentants de la société civile de Suisse et de l'hémisphère Sud tiennent compte des questions d'égalité entre les sexes. En Syrie et dans d'autres pays, la Suisse appuie les démarches visant à inscrire dans les négociations de paix les préoccupations des femmes émanant de la sphère politique et de la société civile.

La Suisse lutte depuis plus de quinze ans contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) dans de nombreux pays. Étant donné qu'il est encore difficile aujourd'hui, pour les personnes victimes de VSBG, d'accéder à la justice, la Suisse a, durant la période sous revue, apporté son soutien à la réalisation de diverses réformes législatives et cherché à promouvoir l'entraide judiciaire dans différents pays. Les travaux de la Commission Justice transitionnelle et réconciliation (TJRC) aux Philippines montrent par exemple de quelle manière la Suisse parvient à promouvoir des mécanismes de traitement du passé tenant compte de la dimension du genre.

Les efforts visant à associer les femmes à la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en sont encore à leurs balbutiements du fait de l'ancrage institutionnel relativement nouveau de cette thématique. Le développement de connaissances approfondies du contexte est un facteur positif qui mérite d'être souligné : il permet d'identifier des créneaux ciblés de l'engagement de la Suisse. Durant la période sous revue, la Suisse a apporté son soutien à des formations en relation avec la S/RES 1325, destinées à des soldats intervenant dans des missions de maintien de la paix ainsi qu'à des expertes et experts en promotion civile de la paix. Le contenu de ces formations pourrait être élargi et, plutôt que de se restreindre à la protection des femmes et des filles, traiter également du rôle actif que les femmes devraient jouer dans les politiques de paix et de sécurité.

En matière de politique du personnel, le DFAE a poursuivi ses efforts visant à augmenter le nombre de femmes à des postes de direction. L'adoption de mesures d'encouragement concrètes devrait permettre d'atteindre les objectifs visés pour l'année 2020. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a déjà dépassé l'objectif de 10 % de femmes participant à des missions de paix qui est fixé dans le PAN 1325 puisqu'il a réussi à obtenir en 2016 un pourcentage de 16 % de femmes dans des missions de cette nature.

Le dernier chapitre du rapport contient des recommandations en vue de poursuivre la mise en œuvre de la S/RES 1325 et suivantes.

# Introduction

La résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (S/RES 1325) est le premier texte qui aborde expressément les répercussions des conflits armés sur les femmes et les filles et demande la participation des femmes à tous les niveaux des politiques de paix et de sécurité et dans le cadre du règlement des différends. Depuis son adoption en 2000 par le Conseil de sécurité, plusieurs résolutions lui ont fait suite. Elles reflètent l'évolution de la politique du Conseil de sécurité dans ce domaine<sup>1</sup>. Le plan d'action national 1325 (PAN 1325) répond à l'engagement pris par la Suisse de mettre en œuvre la S/RES 1325, tâche supposant une coordination et une coopération étroites avec les départements concernés. L'examen régulier portant sur l'application de la S/RES 1325 et l'obligation de rendre compte au Parlement et à la société civile sont consignés dans le plan d'action. Il s'agit de deux points auxquels veille le groupe de travail interdépartemental (GTID 1325). Cette transparence tranche de manière positive avec les observations pouvant être faites ailleurs dans le monde.

Le 15<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 a été célébré en 2015, soit durant la période couverte par le présent rapport. Cette date anniversaire a été l'occasion, dans le monde entier, de mesurer les progrès réalisés et de déterminer les priorités pour les années à venir. La Suisse s'est beaucoup investie à ce sujet : elle a financé une étude sur la participation des femmes aux processus de paix, qui est une composante du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, relatif à l'application de la S/RES 1325.<sup>2</sup> Sur le plan national, profitant de la dynamique insufflée par l'anniversaire de la S/RES 1325, la Suisse a organisé, sous la houlette du DFAE, une conférence internationale à la Maison de la paix. Elle a pu, dans ce cadre, mettre au point des positions nationales et des messages clés sur la S/RES 1325. À cette occasion, le conseiller fédéral Didier Burkhalter a souligné l'importance de la Genève internationale dans la mise en œuvre de la S/RES 1325.<sup>3</sup> En 2015, la Suisse a apporté son soutien à la résolution complémentaire S/RES 2242, qui vise à associer davantage les femmes à la prévention de l'extrémisme violent (PEV).

La stratégie sur l'égalité des genres et les droits des femmes est un autre outil important que le DFAE a adopté en mai 2017. Ce document définit pour la première fois les priorités en matière d'égalité des sexes pour tout le département<sup>4</sup>. La S/RES 1325 et le PAN 1325 sont ancrés tant dans les principes d'action que dans les objectifs stratégiques de la stratégie.

Le présent rapport s'articule autour des cinq objectifs du PAN 1325 pour la période 2013-2016<sup>5</sup>. Il s'agit des objectifs suivants :

- 1) Renforcement de la **participation** des femmes à la promotion de la paix
- 2) Protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits armés et **prévention des violences fondées sur le sexe**
- 3) Meilleure intégration de la perspective de genre dans l'**aide d'urgence**, dans la **reconstruction** pendant et après les conflits armés, ainsi que dans le **traitement du passé**
- 4) Meilleure intégration de la perspective de genre dans la **prévention des conflits**
- 5) Intégration du thème « Femmes, paix et sécurité » dans l'**activité administrative**

<sup>1</sup> S/RES 1820 (2008), S/RES 1820 1888 (2009), S/RES 1820 1889 (2009), S/RES 1820 1960 (2010), S/RES 1820 2106 (2013), S/RES 1820 2122 (2013), S/RES 1820 2242 (2015)

<sup>2</sup> Prévenir les conflits - Transformer la justice - Obtenir la paix. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Voir le chap. 3 : Participation des femmes et meilleure compréhension politique : [http://wps.unwomen.org/pdf/fr/GlobalStudy\\_FR\\_Web.pdf](http://wps.unwomen.org/pdf/fr/GlobalStudy_FR_Web.pdf)

<sup>3</sup> 15 ans de la résolution de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Communiqué de presse du DFAE. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-58637.html>

<sup>4</sup> La stratégie du DFAE sur l'égalité des genres et les droits des femmes a été présentée pour information au Conseil fédéral en mai 2017 et publiée en septembre de la même année.

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/services-publications/publications/alle-publikationen.html/publikationen/fr/eda/Chancengleichheit/EDA-Strategie-Geschlechtergleichstellung-Frauenrechte>

<sup>5</sup> Ce découpage se fonde sur les priorités du système onusien. Pour parvenir à de meilleurs résultats pour les femmes et les filles aussi bien dans des contextes de conflit que dans des contextes fragiles, les Nations Unies ont mis au point un cadre conceptuel et des indicateurs qui révèlent la disposition des différents acteurs à assumer leurs responsabilités. Quatre priorités stratégiques pour la mise en œuvre de la résolution ont été établies. Elles se retrouvent dans les objectifs 1 à 4 du PAN 1325.

Le thème « Femmes, paix et sécurité » est ancré en tant que thème transversal dans un grand nombre d'unités administratives, de projets et de programmes. Il n'est donc pas réaliste d'envisager un rapport global sur toutes les activités. En revanche, des priorités thématiques et régionales ont été déterminées pour chaque objectif dans ce rapport. En ce qui concerne l'objectif 1, l'accent est mis sur les efforts déployés par la Suisse pour promouvoir les capacités de médiation et accroître la participation des femmes au processus de paix syrien. L'objectif 2 est axé sur le suivi des personnes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, principalement sur l'accès de ces personnes à la justice. Dans le cadre de l'objectif 3, l'exemple des Philippines en matière de traitement du passé tenant compte des spécificités liées au sexe, l'aide humanitaire de la Suisse et la réforme du secteur de la sécurité en Jordanie sont présentés. L'objectif 4 est quant à lui focalisé sur la prévention de l'extrémisme violent, nouveau domaine d'action, et la prévention des atrocités. Le chapitre relatif à l'objectif 5 est consacré aux aspects internes à l'administration, à savoir par exemple la formation du personnel suisse, l'ancrage du thème « Femmes, paix et sécurité » dans des stratégies régionales et thématiques, la politique du personnel et les efforts visant à associer la société civile. Le rapport fournit en outre d'autres informations importantes qui ne peuvent être rattachées directement à un objectif particulier mais qui sont mentionnées du fait de leur importance et présentées dans des encadrés.

Les informations contenues dans le présent rapport ont été recueillies dans un premier temps par le biais de questionnaires axés sur les mesures du PAN 1325 auxquels ont répondu les organisations définies comme étant compétentes dans le PAN<sup>6</sup>. Sur la base des réponses fournies, des entretiens ont, dans un second temps, été réalisés sur des points précis.

Le présent rapport est le dernier qui sera présenté dans le cadre de l'actuel PAN. Les enseignements et recommandations ressortant de ce rapport servent de base pour la 4<sup>e</sup> édition du PAN 1325 élaborée à l'automne 2017, qui entrera en vigueur en 2018.

---

<sup>6</sup> Les organisations compétentes sont les suivantes : Division Europe, Asie centrale, Conseil de l'Europe, OSCE (DEACO), Division Nations Unies et organisations internationales (DOI), Division Sécurité humaine (DSH), Division Politique de sécurité (DPS), Direction du développement et de la coopération (DDC), Direction du droit international public (DDIP), Département fédéral de justice et police (DFJP), Centre de compétence Égalité des chances, Secrétariat général (EC DFAE), divisions géographiques de la DP (DMOAN, DASF, DAP, DAM), Missions à Genève, New York, Vienne et Bruxelles, Direction politique du DFAE (DP), Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

# Objectif 1 : renforcement de la participation des femmes à la promotion de la paix

## 1.1 Association des femmes aux processus de paix et aux efforts de médiation

La participation effective des femmes à la promotion de la paix est l'un des principaux objectifs du PAN 1325. Pour que les femmes puissent avoir une influence palpable sur les processus de paix, leur participation à des processus politiques doit être assurée sur tout le continuum, à savoir depuis les négociations de paix et processus de médiation à l'échelle locale, nationale et internationale jusqu'à la participation politique dans les situations post-conflit. Ainsi, par exemple, les processus de décentralisation dans les pays sortant d'un conflit offrent des possibilités importantes d'amener davantage de femmes à participer à des comités locaux ou à occuper des fonctions politiques. La Suisse soutient notamment au Bénin, au Burkina Faso, au Cambodge, au Kosovo, en Ukraine et en Somalie ce type de processus de décentralisation qui reposent sur l'encouragement des femmes à occuper des fonctions dirigeantes et sur la formation de ces femmes.

Une étude cofinancée par la Suisse sur l'importance des femmes dans les processus de médiation montre l'incidence positive que peuvent avoir ces dernières en jouant un rôle actif dans des négociations de paix.<sup>7</sup> Les femmes ont ainsi, par le passé, contribué de manière substantielle à des négociations de paix et à la mise en œuvre d'accords de paix. En outre, d'après cette étude, le rapport entre le rôle joué par les femmes et la conclusion d'un accord de paix ainsi que sa mise en œuvre est positif, à condition que les processus de médiation soient inclusifs et permettent ainsi aux femmes de participer aux processus et d'en influencer le contenu. Comme le montre encore cette étude, différentes formes de participation existent. Outre la participation active aux tables de négociation, les processus de consultation menés parallèlement aux négociations officielles offrent aux femmes et aux organisations féminines la possibilité de définir des thèmes spécifiques et de formuler des exigences et des propositions. Cette forme de participation ne s'avère toutefois efficace que si ces préoccupations exprimées par les femmes sont reprises dans les négociations officielles. En outre, les facteurs liés au processus et au contexte peuvent jouer sur l'influence exercée par les femmes. La participation des femmes dès la phase des négociations préliminaires est un atout car cela renforce l'influence qu'elles exercent par la suite.

La médiation est l'un des piliers fondamentaux de la politique de paix suisse et le rôle de la Suisse dans les processus de médiation doit être encore renforcé à l'avenir. Un plus grand nombre de médiateurs suisses de haut rang doivent être mis à la disposition d'organisations telles que l'ONU et l'OSCE. La formation à la médiation assurée par la Division Sécurité humaine va donc être renforcée à cet effet.<sup>8</sup> Des éléments spécifiques à la thématique du genre sont abordés dans la plupart des cours que la DSH propose dans le domaine de la médiation. Ainsi, une parité est recherchée tant dans le choix des participants que dans la composition des groupes d'experts. Dans le cours sur la médiation de paix (Peace Mediation Course), la thématique du genre est explicitement traitée en deux modules (portant l'un sur l'analyse des conflits et l'autre sur l'analyse des processus). En outre, une évaluation quotidienne assurée par l'un(e) des participant(e)s au cours garantit que la perspective de genre est prise en compte dans la formation. En 2015, le DFAE s'est doté d'un manuel contenant des exercices et des informations contextuelles sur les questions liées au genre dans la médiation.<sup>9</sup> La DSH apporte en outre son soutien au nouveau cursus de Master of Advanced Studies de l'EPF, consacré à la médiation dans les processus de paix (Mediation in Peace Processes), qui est destiné aux diplomates mais aussi à des expertes et experts techniques et à des représentantes et

<sup>7</sup> Faire que les femmes comptent - ne pas simplement les compter : Évaluation de l'inclusion et de l'influence des femmes dans les négociations de paix <http://www.inclusivepeace.org/sites/default/files/IPTI-ONU-Femmes-Faire-Que-Les-Femmes-Comptent.pdf>

<sup>8</sup> Des modules consacrés à la médiation sont intégrés à la formation de base des diplomates. Le DFAE propose également aux diplomates une formation d'une semaine à la médiation, organisée par la Suisse et l'Allemagne, le cours sur la médiation de paix (« Peace Mediation Course »), qui dure deux semaines, et un cours sur la religion et la médiation.

<sup>9</sup> Éd. : Centre d'études de sécurité de l'EPF à Zurich et swisspeace (2015) <http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-security-studies/pdfs/CSS-Mediation-Gender%20in%20Mediation.pdf> (en anglais)

représentants de la société civile. Là encore, une grande attention est accordée à la juste représentation des femmes dans la sélection des participants, et à la participation de femmes de l'hémisphère Sud en particulier.

Des médiatrices aguerries de renommée internationale ont déjà été en mission pour la Suisse. L'ambassadrice Heidi Tagliavini a joué, en 2014, un rôle clé dans les efforts de paix de l'OSCE dans le cadre du conflit en Ukraine. L'ambassadrice Heidi Grau, qui a conduit la Task Force OSCE du DFAE entre 2013 et 2015 et dirige aujourd'hui la Division Sécurité humaine du département, a joué un rôle important dans les négociations entre la Russie et la Géorgie sur la question de l'adhésion de la Russie à l'OMC. M<sup>o</sup> Bleeker est l'envoyée spéciale du DFAE pour le traitement du passé et la prévention des atrocités, p. ex. aux Philippines, où elle a assuré la présidence de la Commission pour la justice transitionnelle et la réconciliation de l'accord de paix pour la région de Bangsamoro (voir chap. portant sur l'objectif 3). Étant donné que le profil requis est exigeant et suppose une grande flexibilité, une réelle capacité d'adaptation et une haute résistance à la frustration, il est généralement difficile de trouver des candidats pour le travail de médiation. En renforçant la formation à la médiation comme évoqué précédemment, le DFAE entend cibler les candidatures féminines.

Outre la participation des femmes aux processus officiels dits de la voie 1 dans le concept de diplomatie à voies multiples, la Suisse encourage les processus de médiation au niveau des voies 2 et 3, dans lesquelles les acteurs sont des décideurs non étatiques et des représentants de la société civile.<sup>10</sup> Durant la période sous revue, la Suisse a appuyé financièrement des processus de médiation de décideurs non étatiques et de la société civile en Colombie, en Abkhazie, en Géorgie, au Myanmar, en Syrie, en Afrique du Nord et dans la région des Grands Lacs. Elle a également travaillé avec le réseau Femmes de paix autour du monde (PWAG), basé en Suisse, qui accompagne des militantes pour la paix dans les processus de médiation et les activités de promotion de la paix. En 2016, le réseau PWAG a organisé 19 tables rondes pour la paix dans le monde entier, dont quatre avec le soutien de la Suisse, en Colombie, au Sri Lanka, en Tunisie et en Afghanistan.

Souvent, les femmes sont plus nombreuses à prendre part à ces processus locaux de la société civile qu'à participer aux processus de la voie 1. Par des stratégies de transfert, des informations provenant également de processus de la société civile peuvent alimenter des pourparlers et des accords de paix officiels. L'exemple de la Syrie ci-après, montre de quelle manière la Suisse soutient et encourage la participation de femmes syriennes ainsi qu'une perspective de genre dans les processus de médiation.

### **Exemple : soutien de la participation de femmes syriennes et d'une perspective de genre dans les processus de médiation**

Dans le cadre de son engagement dans le conflit syrien, la Suisse donne la priorité à la protection des femmes et des filles et à l'intégration des femmes dans les processus de négociation et de paix syriens.

Par le biais de son partenaire stratégique swisspeace, la Suisse fournit, dans le contexte des pourparlers inter-syriens un appui contextuel et logistique à la plate-forme « Civil Society Support Room » (CSSR). Parallèlement, aux négociations officielles des Nations Unies, cette plate-forme réunit autour d'une table des organisations de la société civile syrienne pour qu'elles puissent discuter des préoccupations de la société civile syrienne, en particulier des femmes et des jeunes. Les

---

<sup>10</sup> Le niveau d'intervention désigne le niveau politico-social.

Voie 1 (track 1) : engagement au niveau des processus formels officiels et négociations avec des gouvernements, des organisations internationales ainsi que des dirigeants politiques et militaires de parties à un conflit

Voie 1.5 (track 1) : engagement au niveau intermédiaire entre les voies 1 et 2 (fonction de passerelle entre ces deux niveaux)

Voie 2 (track 1) : engagement au niveau des processus non officiels avec des organisations nationales ou internationales ou des particuliers de la société civile (dignitaires religieux, chefs de village, personnes clés au sein de groupes ethniques, représentants syndicaux, journalistes et universitaires)

Voie 3 (track 1) : engagement au niveau de la société civile au sens large (ONG et organisations de base locales ou régionales, ONG locales ou régionales)

Approche à voies multiples : engagement à plusieurs niveaux

Source : message concernant la coopération internationale 2013–2016 (p. 2569), voir également :

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/2333.pdf>

résultats de ces discussions viennent ensuite alimenter les négociations officielles des Nations Unies. Près de la moitié des participants à la CSSR sont des femmes syriennes. En outre, en 2016, le Comité consultatif des femmes a été créé à l'initiative de la CSSR. Composé de 12 Syriennes de la société civile occupant de hautes fonctions, il est le premier du genre. Ce comité est un encouragement explicite à la participation des femmes au processus de paix et fait entendre des thématiques absentes des négociations officielles. Pour jouer pleinement son rôle, il rédige, à l'intention de l'envoyé spécial de l'ONU sur la Syrie Staffan de Mistura, des prises de position et des recommandations sur différents sujets en se plaçant dans une perspective de genre. Le comité s'inscrit également, entre autres, en réaction aux critiques formulées par des organisations féminines syriennes qui déplorent que leur opinion ait été systématiquement ignorée dans les pourparlers de paix lors de la conférence Genève II en janvier 2014. Il reste à voir si ces représentantes défendent les intérêts des femmes et des organisations de femmes syriennes également en dehors du comité.

En 2016, plusieurs séminaires ont été organisés dans le cadre d'une initiative axée sur le dialogue, mise sur pied par l'organisation régionale The Shaikh Group (TSG). Elle offre à des mouvements syriens l'occasion d'échanger sur les changements constitutionnels nécessaires à une transition politique réussie en Syrie. Dans certains cas, la Suisse était l'hôte de ces séminaires, dans d'autres, elle a eu une fonction de médiateur entre différents mouvements syriens. Elle a dès lors pu contribuer non seulement à ce que les camps les plus divers participent à ce processus, mais aussi à y impliquer activement les femmes. C'est ainsi que plusieurs responsables politiques féminines de haut rang, expertes et militantes de la société civile syrienne, y compris des membres de la Syrian Women's League (Ligue des femmes syriennes), de la Syrian Women's Initiative for Peace and Democracy (Initiative féminine syrienne pour la paix et la démocratie), mais aussi des membres du Comité consultatif des femmes cité précédemment y ont pris part. Le TSG a par ailleurs ouvert un dialogue sur les préoccupations des femmes pour veiller à ce que le processus de transition politique en Syrie tienne également compte de thèmes spécifiques aux femmes.

Dans la société civile syrienne, le rôle important assumé par certaines femmes est reconnu. Elles ne travaillent pas seulement dans des organisations spécifiques aux femmes : certaines occupent des fonctions dirigeantes au sein d'autres organisations de la société civile et disposent par là même de très bonnes connaissances du contexte et de contacts. Par conséquent, dans le contexte du conflit syrien, de nombreuses femmes sont impliquées dans des activités de consolidation de la paix au niveau local. Étant donné les contacts qu'elles sont amenées à avoir avec les groupes armés de par leur quotidien, elles jouent par exemple un rôle déterminant dans l'élaboration de conventions locales sur la prévention de la violence à l'encontre des personnes de leur sexe et des enfants. Par l'intermédiaire de l'organisation syrienne Women Now for Development (Femmes maintenant pour le développement), la Suisse apporte son appui à des femmes qui participent à de tels efforts de paix à l'échelon local. Cette organisation encourage en outre la mise en réseau des femmes aux niveaux local, régional et international afin que leur action en faveur de la paix ait davantage de poids et que leurs préoccupations soient prises en compte dans les négociations officielles.

La DSH a soutenu en 2016 une conférence de deux jours organisée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), au cours de laquelle cette dernière a mis au point, avec des organisations de femmes syriennes, des stratégies visant à obtenir la participation de femmes des milieux politiques et de la société civile aux négociations de paix. Les éléments qui en sont ressortis ont été exploités à titre de bonne pratique dans d'autres projets sans rapport avec la Syrie.

Il convient de vérifier à moyen terme dans quelle mesure les besoins sexospécifiques qui ressortent des dialogues au sein de la société civile sur la Syrie imprègnent les processus de médiation officiels de la voie 1. Il convient également de déterminer si et comment les femmes qui prennent part à des négociations en tant que médiatrices ou représentantes de parties à un conflit soulèvent à cette occasion des aspects liés au genre.

## **1.2 Engagement multilatéral de la Suisse portant sur la mise en œuvre de la S/RES 1325**

Outre des projets spécifiques, la Suisse tire parti de sa présence au sein d'organisations internationales et régionales telles que l'ONU et l'OSCE pour œuvrer en faveur d'une meilleure

application de la S/RES 1325 et contribuer à renforcer les mécanismes nécessaires à cette fin. Des exemples relevant du domaine de l'engagement multilatéral figurent ci-après. D'autres précisions sur les activités multilatérales pouvant être rattachées à l'un des objectifs du PAN 1325 se trouvent dans les chapitres correspondants.

Au sein de l'Assemblée générale de l'ONU et dans les débats publics du Conseil de sécurité des Nations Unies, au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et dans les comités spécialisés de l'ONU, la Suisse demande régulièrement à ce que la participation des femmes soit encouragée et à ce que la perspective de genre soit prise en compte dans les dossiers et les décisions relevant de la promotion de la paix.

N'étant pas membre du Conseil de sécurité, la Suisse concentre son action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 sur le soutien de réseaux réunissant des États partageant les mêmes valeurs, tels que le groupe « Amis de la 1325 ». Elle est ainsi devenue un interlocuteur de premier plan sur la scène internationale. Depuis peu, la Suisse est également membre du réseau mondial Femmes, paix et sécurité créé par l'Espagne. Elle encourage par ailleurs des organisations de la société civile d'importance stratégique telles que les organisations non gouvernementales transnationales « NGO Working Group 1325 » (NGO WG) et la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF). La NGO WG est une organisation faîtière qui rassemble des ONG locales, nationales et transnationales du monde entier et qui représente pour la communauté internationale une source d'information importante pour tout ce qui concerne les questions spécifiques aux femmes et aux filles. L'organisation met à disposition des informations contextuelles et, grâce à des informations ciblées de l'ONU et de ses États membres, donne la possibilité d'appuyer les demandes formulées dans la S/RES 1325 en se fondant sur des faits. La WILPF suit de près les activités du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à la mise en œuvre de la S/RES 1325 et émet des recommandations permettant de structurer les processus d'élaboration des politiques. Ces deux réseaux facilitent régulièrement la participation de femmes à des processus se tenant à New York et à Genève.

La Suisse soutient l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) depuis sa création en 2010. En 2015 et 2016, elle a fourni à ONU Femmes une contribution au budget de base de 16 millions de francs annuels, en devenant ainsi le deuxième principal donateur. Elle s'est également impliquée en faveur de l'ouverture d'un bureau de liaison d'ONU Femmes à Genève, qui a entamé son activité à l'automne 2016. À partir d'octobre 2017, une diplomate suisse sera à la tête de ce bureau de Genève. Hormis ces contributions, la Suisse apporte son soutien à des projets multilatéraux et bilatéraux d'ONU Femmes, par exemple dans le domaine migratoire (au Maroc ou en Géorgie) ou dans la médiation (en Syrie ou en Colombie). En finançant des postes de Jeunes experts associés, la Suisse encourage également l'évolution professionnelle de jeunes expertes et experts suisses dans le domaine de l'égalité hommes-femmes.

## Objectif 2 : protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits armés et prévention des violences fondées sur le sexe

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) augmentent pendant et après les conflits armés. Les VSBG peuvent être utilisées comme arme de guerre, et ces actes sont susceptibles d'être constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Les VSBG comprennent les violences sexuelles telles que les viols, les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle, l'esclavage sexuel ou la prostitution forcée, la violence domestique, la violence dans le couple et les pratiques traditionnelles préjudiciables (comme les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur, les mariages forcés et les mariages précoces). La notion de VSBG recouvre également ce que l'on appelle les mécanismes d'adaptation négatifs comme les rapports sexuels monnayés<sup>11</sup> ou les mariages précoces ou forcés de femmes et de filles afin de les « protéger » contre les viols et d'autres

---

<sup>11</sup> Ce terme recouvre par exemple les relations sexuelles en échange de nourriture ou d'autres biens.



formes de violence. Les femmes et les filles sont les plus touchées par les VSBG, mais les hommes et les garçons ainsi que les personnes qui s'identifient comme LGBTI<sup>12</sup> peuvent également en être victimes.

## 2.1 Engagement au niveau multilatéral

La prévention de l'exploitation et des abus sexuels (EAS) est l'un des aspects des VSBG. Pendant la période sous revue, elle a constitué l'une des priorités thématiques de l'engagement de la Suisse dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (CSOMP) de l'ONU. La Suisse a lancé avec la Norvège plusieurs réunions de coordination informelles entre États partageant les mêmes valeurs, en réponse au nombre croissant d'allégations d'EAS commis par des membres du personnel des missions de paix de l'ONU. Au sein des commissions de l'Assemblée générale de l'ONU également, elle s'est mobilisée en faveur de la prévention de l'EAS et de l'engagement de poursuites pénales dans les cas d'actes d'EAS commis par des membres du personnel des missions de paix de l'ONU, et a fait des propositions concrètes en vue d'améliorer la reddition de comptes.

En 2009, la Suisse a été membre fondateur du Conseil d'administration du Mécanisme d'intervention rapide pour l'administration de la justice (Justice Rapid Response, JRR), une organisation qui entretient des capacités d'appoint permettant le détachement rapide d'expertes et d'experts auprès d'États et d'organisations internationales dans le but de soutenir la conduite d'enquêtes sur des VSBG. Dans ce contexte, le JRR collabore étroitement avec ONU Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il coordonne la formation et le déploiement d'expertes et d'experts, qui mènent des enquêtes pénales portant sur des actes de VSBG commis pendant des conflits armés. Cela augmente la probabilité pour les auteurs de tels actes d'avoir à en répondre devant la justice.

Dans le domaine de la politique humanitaire, la Suisse a plaidé, non sans succès, lors de la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015, pour que la résolution « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention » indique explicitement que les personnes touchées par des VSBG doivent avoir accès à des soins de santé sexuelle et reproductive et pouvoir exercer leurs droits en la matière. Comme le domaine de la santé sexuelle et reproductive comprend des thèmes controversés tels que l'accès à des moyens de contraception ou les droits en matière d'avortement, il est difficile d'obtenir l'intégration de ces points dans des résolutions – mais cela a été possible en l'occurrence, moyennant quelques restrictions. Dans le cadre du Sommet humanitaire mondial en mai 2016, la Suisse a émis des déclarations d'intention portant spécifiquement sur la question du genre et des violences sexospécifiques<sup>13</sup>. La Suisse a renouvelé son partenariat avec l'initiative internationale « Call to Action on Protection from GBV in emergencies » (appel à l'action contre la violence à caractère sexiste dans les situations d'urgence)<sup>14</sup> et a adopté des mesures pour la feuille de route stratégique 2016-2020 de cette initiative. Depuis janvier 2017, la Suisse co-dirige avec le Canada le groupe d'États participant à cette initiative et siège dans le comité de pilotage de celle-ci.

## 2.2 Projets dans le domaine des violences sexuelles et basées sur le genre

La DDC est engagée dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) depuis 20 ans. Au moment de la rédaction du présent rapport, elle soutient à hauteur de plus de 10 millions de francs<sup>15</sup> par an des projets menés dans le domaine des VSBG en Afrique de l'Ouest (région) et dans les pays ci-après : Afghanistan, Bolivie, Bosnie et Herzégovine, Burundi, Liban, Maroc, Mongolie, Myanmar, Népal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tunisie et Turquie. La DDC verse également des contributions de base à des organisations partenaires comme le FNUAP et ONU Femmes ainsi qu'à des organisations humanitaires comme le CICR, le HCR, l'UNICEF et l'UNRWA, qui mettent en œuvre des

<sup>12</sup> Cet acronyme désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

<sup>13</sup> Le rapport à ce sujet a été présenté en février 2017. Voir « Roundtable 7 » :

[http://www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/Reporting%20on%20Swiss%20WHS%20Commitments%20PACT\\_6.pdf](http://www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/Reporting%20on%20Swiss%20WHS%20Commitments%20PACT_6.pdf)

<sup>14</sup> Cette initiative qui a été lancée par le Royaume-Uni et la Suède vise à améliorer la manière dont les VSBG sont abordées dans le cadre de l'aide humanitaire. Cela passe par une coordination plus étroite entre différents acteurs issus de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONG.

<sup>15</sup> Le budget de l'aide humanitaire de la DDC n'est pas compris dans ce montant.

programmes destinés aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, dans des contextes fragiles et des zones de conflit.

En 2016, une étude a été publiée sur l'expertise acquise de longue date par la DDC dans le domaine des VSBG.<sup>16</sup> Elle aborde, outre l'assistance psychosociale et l'accès des victimes de VSBG à la justice, le travail auprès des hommes et des garçons en tant que victimes de VSBG ou en tant qu'alliés dans la lutte contre celles-ci. Par ailleurs, elle met l'accent sur la sensibilisation de la société tout entière aux VSBG et sur l'amélioration de la situation économique des victimes de VSBG.

### **Accent renforcé sur les VSBG dans l'aide humanitaire de la DDC**

Dans le message sur la coopération internationale 2017-2020<sup>17</sup>, les VSBG sont l'un des quatre thèmes prioritaires de l'Aide humanitaire de la Suisse, pour lequel une stratégie de mise en œuvre a été adoptée en novembre 2016. Au cœur du dispositif figurent la protection des victimes, les services de soutien médical, psychosocial, juridique et économique ainsi que l'intégration systématique des aspects liés aux VSBG dans tous les programmes d'aide humanitaire. Une approche intégrée des VSBG consiste par exemple à planifier l'accès à un point d'eau de façon à éviter que les personnes qui s'y rendent ne s'exposent à un risque accru d'être victimes de VSBG. Le trajet à parcourir devrait être sûr et le volume d'eau disponible suffisant, afin d'éviter des conflits violents autour du point d'eau. L'objectif est également d'améliorer la coordination humanitaire en matière de VSBG et de resserrer la coopération avec des organisations partenaires comme le HCR, l'UNWRA, le FNUAP et l'UNICEF sur cette question. Enfin, l'Aide humanitaire privilégie désormais une approche intégrant la dimension « genre » et tenant compte du risque pour les hommes et les garçons d'être victimes de VSBG. Bien que le sujet soit l'objet de débats depuis quelque temps déjà, la Suisse est le premier pays à l'approfondir. Il est prévu de détacher à l'avenir davantage de spécialistes de la question des VSBG auprès d'organisations partenaires par l'intermédiaire du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA).

L'Aide humanitaire œuvre déjà dans plusieurs pays dans le domaine des VSBG. En 2016, elle a par exemple soutenu au Soudan du Sud un projet de l'ONG internationale Nonviolent Peaceforce, qui vise à mieux protéger les femmes et les enfants qui sont amenés à sortir régulièrement du camp de réfugiés où ils vivent (p. ex. pour ramasser du bois de feu). L'accompagnement physique assuré par des collaborateurs de cet organisme d'aide a été un volet essentiel de cette action. Des ateliers et des formations ont eu lieu dans le camp afin de permettre aux femmes concernées de parler des expériences qu'elles ont vécues en termes de VSBG et d'apprendre des techniques d'autodéfense. Quant aux habitants masculins du camp, des ateliers sur le règlement pacifique des conflits ont été organisés pour eux.

### **2.3 Accès à la justice**

L'accès des victimes de VSBG à la justice reste un grand défi, en particulier dans les contextes fragiles ou touchés par un conflit, lorsque le système judiciaire ne fonctionne pas ou mal, ou est rongé par la corruption. Des coûts élevés ainsi que la peur de représailles et d'accusations à l'encontre de la victime compliquent encore l'accès à la justice. La police et les forces armées peuvent être des interlocuteurs de choix pour dénoncer des actes de violence. Pour que la démarche aboutisse, il faut toutefois que les victimes aient la confiance nécessaire. C'est pourquoi la Suisse veille, dans ses projets, à sensibiliser la police et les forces armées aux VSBG et à leur permettre d'acquérir les connaissances juridiques de base. En République démocratique du Congo, par exemple, afin de renforcer la confiance de la population dans la police, la Suisse aide celle-ci à organiser des journées portes ouvertes, qui sont l'occasion d'échanges entre la population locale et des policiers de tous niveaux hiérarchiques. La Suisse a en outre apporté son concours à la mise en place, par la police de pays partenaires, d'unités spéciales pour les cas de VSBG. On peut citer, à titre d'exemples, la « Family Police Unit » au Tadjikistan, la « Family Response Unit » en Afghanistan ou les « Women and Children Service Centres » au Népal. La création de telles unités va normalement de pair avec un effort de recrutement de personnel féminin. Il est plus facile d'engager des femmes lorsqu'elles peuvent travailler dans un environnement sûr et bénéficier des cours de formation et de perfectionnement nécessaires. Comme le révèle l'étude de capitalisation, le harcèlement et les abus

<sup>16</sup> Expérience acquise par la DDC en matière de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre : [http://doc.ero.ch/record/277650/files/01-Gender\\_Based\\_Violence\\_FR\\_web\\_september\\_2016.pdf](http://doc.ero.ch/record/277650/files/01-Gender_Based_Violence_FR_web_september_2016.pdf)

<sup>17</sup> Message sur la coopération internationale 2017–2020 <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/2179.pdf>

sexuels de la part de collègues masculins demeurent un risque important au sein de la police, dont il faut tenir compte lors de l'élaboration de projets.

L'accent est également mis sur l'assistance judiciaire des victimes et sur leur accompagnement individuel, durant les procès, par du personnel possédant une formation juridique et psychosociale. Pendant la période sous revue, la Suisse a appuyé la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, qui accompagne dans ce pays les femmes lors de procès. Elle a soutenu des projets analogues au Tadjikistan ainsi qu'à Gaza et en Cisjordanie. Outre l'accompagnement juridique individuel de victimes, la Suisse encourage les réformes législatives dans des domaines ayant trait aux VSBG, notamment en Bosnie et Herzégovine, au Tadjikistan, en Bolivie et dans la région des Grands Lacs. De telles réformes sont prévues en Mongolie et au Népal.

Des campagnes de sensibilisation et un travail d'information ciblé auprès des employés des ministères et d'autres entités publiques (p. ex. centres de santé, services sociaux, écoles, etc.) sont destinés à faire connaître les prestations fournies dans le domaine des VSBG, à provoquer une évolution positive des valeurs au sein de la société et à améliorer l'accès à la justice. Par exemple, grâce à l'effort constant de sensibilisation mené de longue date par l'organisation partenaire de la DDC « Medica Afghanistan » auprès du ministère afghan de la santé publique, ce dernier est aujourd'hui bien plus conscient du problème.

La Suisse a par ailleurs travaillé en étroite collaboration avec l'ONG « Women's Initiatives for Gender Justice ». Cette ONG concentre son action sur la prise en charge de victimes de VSBG en République démocratique du Congo ainsi que sur la réintégration et la réhabilitation d'anciens enfants soldats du groupe rebelle LRA en Ouganda ; elle s'emploie aussi à ce que les auteurs de violences sexuelles aient à rendre compte de leurs actes devant la justice nationale et internationale. Des éléments de preuve concernant les violences sexuelles sont systématiquement recueillis et conservés ; les preuves ainsi réunies ont été utilisées jusqu'à présent dans deux procès contre des dirigeants rebelles congolais déférés devant la Cour pénale internationale.

#### **Lien entre la CEDEF et le PAN 1325**

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979. Elle a pour objet d'éviter que les femmes ne soient défavorisées dans les différents domaines de la vie. Cette convention compte à ce jour 189 États parties. La Suisse y a adhéré en 1997. Un comité, dont fait également partie une Suissesse, surveille la mise en œuvre de cet instrument dans les États parties. Ces derniers s'engagent à faire régulièrement rapport au comité sur les mesures qu'ils ont adoptées pour se conformer à la convention. En 2013, la convention a été complétée par la « Recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit »<sup>18</sup>. Cette recommandation a apporté pour la première fois des éclaircissements sur l'application de la convention dans des situations de crise et de conflit. L'adoption de cette recommandation a créé un lien thématique explicite entre la CEDEF et la S/RES 1325. À la différence de la S/RES 1325, la CEDEF prévoit cependant l'obligation de présenter des rapports, dans lesquels la Suisse doit exposer tous les quatre ans au Comité CEDEF les progrès accomplis et la manière dont des mesures figurant dans des rapports antérieurs ont été mises en œuvre. La participation de la société civile est aussi activement encouragée, puisque celle-ci peut prendre position sur l'état de mise en œuvre à travers des rapports alternatifs. Le lien thématique établi entre la S/RES 1325 et la CEDEF ainsi que l'obligation de présenter des rapports donnent plus de poids à la S/RES 1325. La Recommandation n° 30 devrait donc être prise en compte dans le nouveau PAN 1325. Elle a déjà été mentionnée dans le PAN 1325 actuel (2013-2016), mais n'a pas été systématiquement intégrée dans les mesures et objectifs qui y figurent.

<sup>18</sup> [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/GC/30&Lang=fr](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/GC/30&Lang=fr)

Au niveau international, la Suisse œuvre, depuis 2012 déjà, avec le Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) pour une coopération plus étroite entre le Comité CEDEF et le Conseil de sécurité de l'ONU. Les célébrations à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la S/RES 1325 ont ainsi été mises à profit pour organiser une table ronde sur la question à New York, ainsi que dans le cadre de la 62<sup>e</sup> session du Comité CEDEF à Genève. Le moment fort de l'action menée jusqu'ici a été la réunion en « formule Arria » du Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2016. Convoquée, à l'initiative de la Suisse, par l'Uruguay, pays membre du Conseil de sécurité, cette rencontre informelle a notamment été consacrée aux synergies existant entre les résolutions du Conseil de sécurité et la CEDEF.

Le thème « Femmes, paix et sécurité » n'était pas encore intégré de manière systématique dans le rapport sur la mise en œuvre de la CEDEF en Suisse, établi à l'automne 2016. Le Comité CEDEF a cependant formulé des recommandations à l'intention de la Suisse. Au nombre de ces recommandations figurent la promotion de la participation des femmes aux négociations de paix et aux activités de médiation, le renforcement des efforts visant à intégrer la perspective de genre dans la prévention de l'extrémisme violent et une surveillance accrue sur l'utilisation abusive d'armes légères.<sup>19</sup>

## Objectif 3 : meilleure intégration de la dimension « genre » dans l'aide d'urgence, dans la reconstruction pendant et après les conflits armés, ainsi que dans le traitement du passé

### 3.1 Aide d'urgence et reconstruction

L'Aide humanitaire a mis en pratique l'approche intégrée de la dimension « genre » dans tous les programmes correspondant aux priorités poursuivies jusqu'ici (aide d'urgence, reconstruction et réhabilitation des zones sinistrées ainsi que prévention des catastrophes). Mais faute de données ventilées par sexe, il est difficile de dire combien des quelque 3,5 millions de personnes secourues étaient des femmes.

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont désormais érigées en priorité thématique (voir objectif 2). En outre, l'approche intégrée de la dimension « genre » doit s'appliquer dans les trois autres domaines prioritaires (protection, prévention des catastrophes ainsi qu'approvisionnement en eau et assainissement écologique). Ainsi, la priorité « protection » recouvre notamment l'enregistrement des réfugiés et des déplacés internes ainsi que leur accès à des documents officiels. C'est un moment crucial pour les femmes et les filles, car elles doivent disposer de tels documents pour avoir accès aux services de santé ou d'éducation, dont elles sont plus souvent exclues que les hommes et les garçons.

S'il est important de resserrer la focale sur les VSBG, il y a toutefois un risque que l'approche intégrée de la dimension « genre » soit négligée dans d'autres domaines. La question des VSBG est souvent amalgamée à tort avec l'approche intégrée de la dimension « genre », y compris dans le contexte international. Pour remédier à ce malentendu, l'Aide humanitaire propose régulièrement, avec d'autres domaines de la DDC, des échanges, des formations et des documents visant à la mise en pratique de l'égalité des sexes dans les programmes et les projets. Elle fournit en outre une contribution financière à « GenCap », un projet qui a pour vocation, lors de crises humanitaires, de détacher des spécialistes des questions de genre auprès des acteurs humanitaires sur place, afin de les conseiller en la matière.

<sup>19</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/402/99/PDF/N1640299.pdf?OpenElement>

### 3.2 Traitement du passé

L'égalité des sexes constitue un aspect clé dans le traitement du passé. Du fait de leur sexe et des rôles sociaux qui leur sont attribués, les femmes et les hommes vivent différemment la violence et les violations des droits de l'homme. En outre, les crimes dont les deux sexes sont victimes ne sont souvent pas les mêmes. Par exemple, l'un et l'autre sexe subissent différemment les violations des droits socioéconomiques, car dans les contextes de conflits, ce sont généralement les femmes qui assument entièrement la gestion et l'alimentation du foyer. Les femmes sont également plus souvent victimes de violences sexuelles. Ce sont là quelques différences parmi d'autres dont il faut tenir compte dans les quatre domaines du traitement du passé (le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et la garantie de non-répétition). Il est en outre essentiel d'assurer la participation des femmes au traitement du passé, par exemple aux commissions de vérité et de réconciliation.

La DSH organise chaque année un cours de dix jours sur le traitement du passé à l'intention des hauts responsables de l'administration, des parlementaires, des dignitaires religieux et des représentants de la police et de l'armée ainsi que de la société civile. Parallèlement à ce cours dispensé en anglais, un autre cours est proposé chaque année en français. La prise en compte, dans le traitement du passé, des spécificités de genre constitue un axe central de ces deux cours. Par ailleurs, la DSH veille à une représentation aussi équilibrée que possible des deux sexes parmi les participants.

Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Suisse a présenté en septembre 2016 un projet de résolution sur les droits de l'homme et la justice de transition<sup>20</sup>. Ce texte demande que les États membres redoublent d'efforts pour faire en sorte qu'une perspective de genre et une approche axées sur la victime soient totalement intégrées à l'ensemble des activités de justice transitionnelle. La Suisse verse en outre une contribution de base de 100 000 francs par an au Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. En Libye, la DSH a soutenu en 2015 une mission d'établissement des faits de l'ONU, qui a fourni des preuves de violences (sexuelles et) basées sur le genre ainsi que d'autres violations des droits de l'homme.

#### **Exemple : traitement du passé tenant compte de la dimension « genre » aux Philippines**

La Commission Justice transitionnelle et réconciliation (TJRC) a été créée en septembre 2014, dans le cadre de l'accord de paix conclu entre le gouvernement philippin et le Front Moro Islamique de Libération (FMIL). La Suisse a été invitée à la présider. Cette charge a été assumée par M<sup>o</sup> Bleeker, envoyée spéciale du DFAE pour le traitement du passé et la prévention des atrocités. Cette commission avait pour mandat de rédiger un rapport détaillé sur les violations des droits de l'homme, les injustices de l'histoire, les expropriations abusives et les revendications légitimes du peuple du Bangsamoro, ainsi que de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement et du Front Moro de libération islamique pour la poursuite du processus de paix et de réconciliation. Le rapport final a été achevé en mars 2016. La dimension « genre » et l'égalité des sexes ont occupé une place essentielle dans le vaste processus de consultation auquel ont participé plus de 3000 membres des communautés et autorités locales. Le « processus d'écoute » qui a eu lieu dans le cadre du processus de consultation a été mené exclusivement par des acteurs locaux, en veillant à une représentation équilibrée des deux sexes. En outre, les équipes mixtes constituées dans ces processus ont permis de discuter également des questions culturelles et sexospécifiques. Par exemple, la violence à l'égard des femmes est arrivée en deuxième position parmi les crimes les plus fréquemment mentionnés au cours des consultations<sup>21</sup>. L'adoption d'une démarche sexospécifique a permis de mettre en évidence que les expériences traumatiques subies dans un conflit diffèrent entre hommes et femmes en raison des stéréotypes relatifs à leurs rôles sociaux respectifs. C'est ce que montrent les violences directes puisque, par exemple, les hommes et les garçons ont généralement été tués tandis que les femmes et les filles ont été plus souvent victimes de violences sexuelles. L'expropriation constitue un autre

<sup>20</sup> La justice de transition comprend les mécanismes de traitement du passé susmentionnés, comme les commissions de vérité et de réconciliation, qui visent à accomplir un travail mémoriel sur les crimes d'un passé violent.

<sup>21</sup> Seuls les massacres étaient encore plus fréquemment mentionnés.

exemple illustrant le fait que les femmes étaient encore plus durement touchées que les hommes, car les veuves ont souvent été chassées de la terre enregistrée au nom de leur mari. Une spécialiste locale des questions de genre a accompagné et soutenu l'ensemble du processus de consultation. Sur la base des informations collectées, la commission a rédigé 90 recommandations sexospécifiques et préconisé la création d'une « Commission nationale Justice Transitionnelle et Réconciliation », qui serait chargée de poursuivre le traitement du passé et le processus de réconciliation.

### **3.3 Réforme du secteur de la sécurité**

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), une organisation suisse basée à Genève, est l'un des principaux partenaires stratégiques de la Suisse dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité intégrant la dimension « genre ». La Suisse soutient le DCAF par des contributions de base annuelles ainsi que par le financement de projets et programmes ponctuels. L'élaboration de bonnes pratiques tenant compte de la dimension « genre », de manuels axés sur la pratique et de guides relatifs à l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de la sécurité est au cœur des activités du DCAF. En 2016, le DCAF a rédigé un manuel relatif aux formations sur la dimension « genre » dispensées dans l'armée ainsi qu'un rapport comportant des études de cas concernant des directives relatives à la dimension « genre » applicables dans la politique du personnel de forces armées. En outre, divers projets et programmes ayant trait à la dimension « genre » ont été réalisés en Jordanie, au Libéria, au Mali, au Sénégal, en Sierra Leone, en Tunisie et en Ukraine. Par ailleurs, la Suisse soutient, par l'intermédiaire du DCAF, le Civil Society Advisory Panel (CSAP) de l'OTAN, qui se compose de représentants de la société civile et d'institutions des États membres, et qui conseille l'OTAN dans la mise en œuvre de la S/RES 1325. L'instauration d'un dialogue institutionnalisé avec la société civile doit faire mieux connaître les activités de l'OTAN relatives à la résolution 1325 dans les pays membres, renforcer la prévention des conflits et améliorer la sécurité des femmes.

#### **Exemple : formation et promotion du rôle des femmes dans les forces armées jordaniennes**

En Jordanie, le DCAF a fourni, grâce à un financement de la Suisse, un appui technique à un projet du fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix (PpP) de l'OTAN<sup>22</sup>. Ce projet vise à renforcer les effectifs de personnel de sécurité féminin dans l'armée, la gendarmerie, la police et la protection civile en Jordanie et à maintenir durablement les femmes dans la carrière. Les facteurs de discrimination auxquels sont confrontées les femmes tout au long de leur carrière doivent être éliminés et la proportion de femmes occupant des postes de cadre doit être augmentée. Il s'agit de la première mise en pratique de la S/RES 1325 au sein de l'OTAN. Dans ce cadre, le DCAF a effectué une analyse de la situation des femmes dans les forces armées jordaniennes et rédigé des recommandations ainsi qu'un plan d'action pour l'application de celles-ci. La mise en œuvre de ce plan d'action par les forces armées jordaniennes est en cours. Ce plan d'action comprend quelques points importants comme la constitution d'une équipe de base s'occupant des questions de genre au sein des forces armées, l'élaboration de réglementations intégrant la dimension « genre », par exemple l'introduction d'un congé de paternité suffisamment long et de règlements relatifs à l'allaitement pendant les heures de travail, ainsi que la préparation de modules sur l'intégration de la dimension « genre » et sur l'égalité des sexes destinés à la formation de tous les membres des forces de sécurité jordaniennes. L'OTAN apprécie beaucoup le soutien apporté par le DCAF, dont l'expertise vient combler une lacune dans le domaine du genre et de la réforme du secteur de la sécurité.

---

<sup>22</sup> Dans le cadre de sa participation au Partenariat pour la paix, la Suisse se donne plusieurs priorités thématiques. Depuis le début de cette participation, elle œuvre pour le développement et la démocratisation des structures de sécurité dans plusieurs États.

## Objectif 4 : développer une perspective sexospécifique dans la prévention des conflits

### 4.1 Prévention de l'extrémisme violent

En 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la S/RES 2242, que la Suisse a soutenue. Ce texte demande de faire du thème « Femmes, paix et sécurité » une question transversale dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) et dans la lutte contre le terrorisme, de prêter attention aux répercussions spécifiques de l'extrémisme violent sur les femmes et les filles et de renforcer la participation active des femmes à la prévention. Les demandes formulées dans la S/RES 2242 ne sont pas encore intégrées dans le PAN 1325 actuel. Ce dernier étant considéré comme un « document vivant », cette dimension a malgré tout été prise en compte dans le présent rapport.

La question de la PEV a trouvé un ancrage institutionnel au DFAE à l'été 2015. À l'invitation du secrétaire général de l'ONU, la Suisse a rédigé un plan d'action de politique étrangère pour la PEV<sup>23</sup>, qui a été adopté en 2016. Il comprend un champ d'action spécifique concernant l'implication des communautés concernées par l'extrémisme et le renforcement du rôle des jeunes et des femmes pour prévenir l'extrémisme violent. Le renforcement du rôle de ces groupes de population doit favoriser une coexistence pacifique au sein de la société et assurer la participation de tous, sans exclusive, aux processus économiques, sociaux et politiques. Le plan d'action pour la PEV prévoit de développer des mesures sexospécifiques, qui favorisent explicitement la participation des femmes à la PEV, mais impliquent aussi les hommes dans des activités de PEV intégrant la dimension « genre ». Parmi les principales activités, il y a lieu de mentionner le travail de sensibilisation à la dimension « genre » et aux droits des femmes mené au niveau communal ainsi qu'une réflexion critique sur les stéréotypes associant la virilité à la violence et sur le développement d'autres modèles d'identification masculins.

La mise en œuvre concrète du plan d'action pour la PEV a commencé en avril 2016. Les activités du DFAE dans ce domaine mettent l'accent sur la lutte contre les causes de la radicalisation. Dans une telle démarche, il est essentiel d'analyser la situation sur place, comme le montre l'exemple du Liban présenté ci-après. C'est ce qu'illustrent aussi les dialogues régionaux sur la PEV menés en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et auxquels participent activement des femmes. Lors de ces dialogues, les participants échangent des informations sur la situation sur place et élaborent des stratégies communes de prévention de l'extrémisme, en examinant, par exemple, les relations et la collaboration entre les femmes de la société civile et les forces de sécurité.

La Suisse soutient en outre le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF). Cet organisme a pour objectif d'encourager les initiatives locales de prévention de l'extrémisme violent au Bangladesh, au Kenya, au Kosovo, au Mali, au Myanmar et au Niger. Une attention particulière est portée à la participation des femmes.

Pour illustrer l'engagement multilatéral de la Suisse, on peut mentionner le soutien qu'elle apporte au Réseau d'action de la société civile internationale (International Civil Society Action Network, ICAN), qui appuie les efforts de la société civile visant à promouvoir les droits des femmes, la paix et la sécurité humaine dans des pays en situation de conflit ou d'après-conflit. L'ICAN organise chaque année un forum sur la PEV, où des expériences concrètes de violence et de radicalisation sont discutées entre organisations de femmes et où des contre-projets sont élaborés. À l'occasion de la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, la Suisse a en outre soutenu une manifestation parallèle sur l'importance d'impliquer les deux sexes dans la PEV. Une large place y a été accordée aux témoignages de femmes qui s'investissent déjà activement dans la PEV aux niveaux communal, national et régional. Dans le cadre de la 71<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU (2016), la Suisse a organisé avec la Norvège un événement de haut niveau sur le thème « Women's Leadership and Gender Perspectives on Preventing Violent Extremism », auquel a participé le conseiller fédéral Didier Burkhalter.

---

<sup>23</sup> Plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent : [https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Aussenpolitischer-Aktionsplan-PVE160404\\_FR.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Aussenpolitischer-Aktionsplan-PVE160404_FR.pdf)

## **Analyses tenant compte de la dimension « genre » comme fondement de la PEV : deux exemples concernant le Liban**

Conjointement avec l'ONG libanaise « Synaps », la Suisse organise des forums de dialogue sur les conditions de vie au quotidien au Liban. Ces analyses contextuelles intégrant la dimension « genre » permettent de collecter sur place d'importantes informations sur les disparités des rôles des hommes et des femmes et d'établir les causes potentielles de radicalisation. Il est ainsi possible d'identifier des points d'entrée en vue de la prévention de la radicalisation. De jeunes chercheuses, qui sont une composante essentielle de l'équipe de recherche de « Synaps », assurent l'accès à des connaissances sexospécifiques.

À travers les dialogues qu'il mène avec des acteurs clés de la société civile, du monde de la science et du gouvernement sur les politiques à adopter, le Centre libanais d'études politiques réunit d'importantes informations contextuelles concernant la PEV. Les éléments ainsi collectés sont utilisés pour l'élaboration de documents de politique générale assortis de recommandations, et servent de base pour la planification d'activités de PEV. En tenant son propre dialogue sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en intégrant systématiquement la dimension « genre » dans ses travaux, ce groupe de réflexion est assuré d'obtenir des analyses différenciées par genre.

### **4.2 Prévention des atrocités**

La Suisse assume actuellement la présidence de « Global Action Against Mass Atrocity Crimes » (GAAMAC), dont elle est un membre fondateur. Ce réseau multilatéral réunit des acteurs étatiques et non étatiques qui soutiennent ensemble la prévention des atrocités. L'un des objectifs poursuivis est d'élaborer des stratégies sexospécifiques de prévention des atrocités. En février 2016, la Suisse et les Philippines ont organisé ensemble la deuxième conférence internationale (GAAMAC II) à Manille. Les représentants de gouvernements, d'organisations régionales, d'ONG et d'acteurs de l'ONU ont évoqué les défis et les opportunités que représente le développement de structures nationales en vue de la prévention des atrocités. Les conséquences différenciées des atrocités sur les hommes et les femmes et l'importance de faire participer les femmes activement au développement de structures de prévention nationales ont non seulement été soulignées à plusieurs reprises, mais ces questions ont également été traitées dans le cadre d'une session spécifique. Une recommandation issue de cette session voulait que le développement de structures nationales de prévention des atrocités aille de pair avec l'élaboration de plans d'action nationaux sur le thème « Femmes, paix et sécurité ». Le groupe de travail africain constitué lors de la deuxième conférence (GAAMAC II) prépare actuellement un manuel recensant les bonnes pratiques et mettant en évidence le rôle important que jouent les femmes dans le travail de prévention. Ce groupe de travail veut en outre encourager les réseaux régionaux de femmes, proposer des formations sur les thèmes de la S/RES 1325 et promouvoir le dialogue public sur la prévention sexospécifique des atrocités. La Suisse apporte aussi bien un appui thématique qu'un soutien financier à ce groupe de travail.

## **Objectif 5 : intégration du thème « Femmes, paix et sécurité » dans l'administration et la politique du personnel**

Outre les objectifs déjà évoqués, qui relèvent essentiellement de la politique extérieure, le PAN 1325 prévoit aussi des objectifs internes à l'administration. Ces objectifs concernent notamment la formation, les stratégies thématiques et géographiques, la politique du personnel, le budget, l'évaluation ainsi que la participation de la société civile.

### **5.1. Politique du personnel**

L'accession d'un nombre plus important de femmes à des fonctions de direction constitue l'une des priorités de la Confédération, sachant que la Politique Égalité des chances DFAE 2010-2020 vise la parité parmi les cadres supérieurs (jusqu'à la classe de salaire 29) et un quota de 30 % de femmes parmi les cadres du plus haut niveau (classes de salaire 30 à 38). Un suivi et un reporting rigoureux



ainsi que la mise en œuvre de mesures dans les domaines relevant de la politique Égalité des chances<sup>24</sup> devraient permettre d'atteindre ces objectifs. Pendant la période de référence, divers cours de formation continue et actions de sensibilisation ont été organisés pour favoriser la mise en réseau des femmes. Ces mesures concrètes de soutien comprenaient notamment une réunion d'information destinée aux femmes sur le programme de mentorat du DFAE ainsi que des séminaires sur le positionnement et le pouvoir dans le quotidien professionnel. En dépit de ces multiples efforts, les objectifs poursuivis n'ont toujours pas été atteints. Fin 2016, la proportion de femmes était en effet de 46,5 % à l'échelon des cadres intermédiaires (CS 24 – 26), de 30 % parmi les cadres supérieurs (CS 27 – 29) et de 20 % parmi les cadres du plus haut niveau (à partir de la CS 30). En mai 2017, les mesures concrètes élaborées à partir d'une étude exhaustive intitulée « La représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les postes de direction du DFAE » ont reçu l'aval du chef du DFAE. Ces mesures, destinées à concrétiser les objectifs fixés à l'horizon 2020, visent à instaurer une volonté politique à la tête du département, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la réalisation de l'égalité salariale. Elles sont également reprises dans la nouvelle Stratégie Égalité des chances et droits des femmes du DFAE.

Le Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (PEP) détache des expertes et experts auprès d'organisations internationales. En 2016, la proportion de femmes était de 43 %. Malgré les efforts du PEP, qui a p. ex. réduit ses exigences en matière d'expérience professionnelle, aucune femme ne s'est portée candidate à des missions de police pendant la période de référence. Cette situation est due vraisemblablement à la situation démographique ainsi qu'aux difficultés de réintégration professionnelle du personnel de police mis à disposition. La parité est quasiment réalisée parmi les conseillers en sécurité humaine de la DSH (voir annexe). Le PEP s'occupe en outre de pourvoir les postes relevant de la S/RES 1325, comme le poste dédié à la thématique « genre et médiation » au Centre de prévention des conflits du secrétariat de l'OSCE à Vienne, ou le poste de « spécialiste inter-agence sur les violences basées sur le genre » créé en 2015 au Mali (voir encadré).

#### **En mission au Mali – témoignage de Karin Grimm (conseillère pour l'égalité des sexes)**

« Mes fonctions de « spécialiste inter-agence sur les violences basées sur le genre » m'amènent à effectuer de nombreux déplacements, même s'ils se font essentiellement dans les rues poussiéreuses et engorgées de Bamako, entre mon bureau, fourni par l'UNICEF, et les autres agences de l'ONU, la MINUSMA (mission de paix de l'ONU) et les services gouvernementaux. J'ai été détachée au Mali auprès de l'équipe de pays de l'ONU en ma qualité de membre du Pool d'experts du DFAE pour la promotion civile de la paix, dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Aujourd'hui, je me rends au ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, qui abrite également le secrétariat technique du comité national pour l'élaboration et l'adoption d'une législation complète contre la violence sexospécifique.

Il est important dans mon travail d'établir un contact personnel avec les différents acteurs concernés, d'autant que mon poste est nouveau et qu'il a fallu d'abord définir clairement mes fonctions et les faire connaître au sein et à l'extérieur de l'ONU. Mon travail quotidien se concentre sur les structures institutionnelles : je fournis des conseils stratégiques et techniques au gouvernement pour améliorer le cadre politique et juridique de lutte contre la violence sexiste, renforcer la capacité des acteurs nationaux et soutenir l'équipe de pays de l'ONU sur le plan technique et stratégique.

Ma réunion d'aujourd'hui au ministère sera essentiellement consacrée à l'intégration des différents acteurs étatiques et non étatiques dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale. La violence basée sur le genre est un thème transversal. Il est indispensable d'adopter une approche

<sup>24</sup> Culture d'entreprise orientée vers l'avenir ; gestion de la carrière professionnelle ; représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les cadres / valeur ajoutée en termes de culture de direction ; formes de travail flexibles et conciliation vie professionnelle-vie privée / compatibilité entre les domaines professionnel et extraprofessionnel ; plurilinguisme et diversité culturelle.

globale, associant les secteurs de la justice, de la sécurité, de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, pour assurer une prévention et une répression efficaces de cette forme de violence ainsi qu'un accompagnement des personnes touchées. Malheureusement, la situation sécuritaire dans le nord et le centre du Mali reste précaire. Il est donc indispensable que les différentes régions de ce vaste pays participent activement au processus, afin d'intégrer la situation humanitaire et le maintien de la paix dans la stratégie nationale.

Le pourcentage de Suissesses œuvrant au sein des Nations Unies est de 59,3 %. Celles-ci sont relativement bien représentées dans les fonctions de direction (voir l'annexe pour plus de détails). Lorsque la Suisse décide de soutenir une candidature, le sexe des personnes ne joue absolument aucun rôle dans la procédure de sélection. Seules comptent les qualifications professionnelles des candidates et candidats. La Suisse a néanmoins soutenu activement une initiative de l'ONU pour la promotion des femmes dans des fonctions de direction (Senior Women Talent Pipeline), attirant l'attention des candidates potentielles sur cette initiative et soutenant leur candidature. Les femmes qui ont été retenues bénéficient d'une formation et d'une mise à niveau et les offres d'emploi leur sont directement transmises.

En 2016, la proportion de femmes au sein de SWISSINT était relativement élevée puisqu'elle atteignait 16 % ; l'objectif de 10 % fixé dans le PAN 1325 a donc été largement atteint. L'armée suisse s'emploie activement à recruter davantage de femmes pour des missions de paix car leur présence dans les équipes de liaison et d'observation (Liaison and Monitoring Teams, LMT/Liaison and Observation Teams, LOT) est particulièrement importante. Dans les secteurs d'intervention au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine, l'accès à la population féminine locale passe en grande partie par l'intermédiaire des femmes engagées dans les LMT/LOT. Elles aident à établir de nouveaux contacts et à obtenir un éclairage différent de la situation.

## **5.2 Formations sur la S/RES 1325 à l'intention du personnel suisse**

Le personnel suisse œuvrant dans le domaine de la promotion de la paix, civile ou militaire, a besoin de formations de qualité sur le thème « Femmes, paix et sécurité » pour pouvoir appliquer efficacement la S/RES 1325 dans toutes les activités de la Suisse en matière de promotion de la paix. Le DDPS comme le DFAE proposent différentes formations sur ce sujet.

### **SWISSINT – formations aux questions de parité pour les missions de paix**

Le Centre de compétences SWISSINT du DDPS dispose d'un centre d'instruction qui forme tous les membres de l'armée suisse accomplissant un engagement volontaire de promotion de la paix à l'étranger. Il prépare également les experts militaires et civils de l'étranger aux missions de paix de l'ONU. Au total, trois cours de formation de base différents sont dispensés. Le cours de préparation à l'engagement pour observateurs militaires non armés (SUNMOC = Swiss United Nations Military Observer Course) s'adresse aux officiers suisses et étrangers participant à une mission de paix de l'ONU. Ce cours de trois semaines est certifié par l'ONU qui en établit le contenu. Il prévoit un module de 45 minutes sur la S/RES 1325. SWISSINT adapte chaque fois ce cours standardisé de l'ONU en fonction du public cible et lui intègre la thématique du genre, en particulier dans les exercices pratiques, tels que l'exercice sur la protection des femmes contre l'exploitation et la violence sexuelles. Différents aspects concernant les femmes, la paix et la sécurité sont en outre abordés dans les modules « protection de la population civile », « réforme du secteur de la sécurité » et « relations entre les sphères civile et militaire ». Le cours d'introduction de dix jours sur les opérations de soutien à la paix s'adresse aux experts civils et militaires, par exemple au personnel chargé du déminage humanitaire. En raison de sa complexité, la partie théorique consacrée à la S/RES 1325 a été réduite à un cours d'une heure, car la plupart des participants ne possédaient pas d'expérience sur le terrain et ne connaissaient donc pas suffisamment le contexte. Aujourd'hui, la formation est davantage axée sur les exercices pratiques. Le cours de formation SWISSCOY/LOT initie spécifiquement le personnel militaire détaché au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine aux questions de genre. Il est centré sur le code de conduite de l'ONU et explique le comportement correct à avoir vis-à-vis du personnel local et de la société civile. Cela est particulièrement important dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Tous ces cours visent à sensibiliser le personnel qui part pour la première fois en mission à l'étranger et n'a aucune connaissance préalable des questions de genre. Pendant les cours sur le droit du

personnel, les responsables de contingents reçoivent en outre une formation sur la ligne de conduite à adopter si elles ou ils soupçonnent des abus. Au cours de la formation, les coordonnées des points de contact « Genre » du Centre de compétence SWISSINT sont communiquées au personnel détaché.

### **Formation préparatoire pour les expertes et experts de la promotion civile de la paix**

Chaque année, la Suisse détache, par l'intermédiaire du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix (PEP), quelque 200 expertes et experts civils et spécialistes de police auprès d'organisations internationales. D'une durée de deux semaines, le cours de base *Swiss Peacebuilding Training Course* prévoit un module sur les femmes, la paix et la sécurité et sur l'égalité des sexes. Ces questions sont en outre abordées de manière transversale tout au long du cours. Les questions de genre sont également intégrées dans d'autres cours que les expertes et experts peuvent suivre, suivant leur poste et leur profil, avant ou pendant leur affectation, soit sous forme de module autonome, soit de manière transversale (par exemple, dans les cours sur la médiation, le traitement du passé, les conseils efficaces ou le leadership). Les conseillers en sécurité humaine qui sont détachés par le PEP dans les représentations suisses reçoivent de la part des responsables des questions de genre de la DSH un briefing individuel sur le sujet. Un cours sur les femmes, la paix et la sécurité, élaboré avec swisspeace, sera bientôt proposé en ligne. Le cours a pour objectif de sensibiliser les expertes et experts suisses à la dimension « genre » et de les informer sur le PAN 1325 et la S/RES 1325. La responsable de formation du PEP souligne l'importance de la thématique « genre » dans ses échanges avec d'autres organisations détachant du personnel à l'étranger et d'autres prestataires de cours, comme le programme ENTRi (Europe's New Training Initiative for Civilian Crisis Management).

### **5.3 Stratégies nationales et régionales**

Les stratégies nationales et régionales de la coopération internationale sont très utiles pour planifier à moyen et long terme l'engagement de la Suisse à l'étranger. Les stratégies géographiques permettent de fixer des jalons importants pour la mise en œuvre de programmes et de projets à l'échelle nationale et régionale, au cours des trois à cinq prochaines années. Le fait que le PAN 1325 comporte un sous-objectif (5.1) prévoyant la prise en compte, dans toutes les stratégies, de la perspective de genre et des objectifs stratégiques au sens de la S/RES 1325 prouve la pertinence des stratégies régionales et thématiques pour la mise en œuvre du PAN 1325.

Une analyse portant sur seize stratégies géographiques montre que la qualité de la prise en compte de la perspective de genre et des thèmes propres à la S/RES 1325 varie considérablement d'une stratégie à l'autre. De manière générale, on constate que l'égalité des sexes ou la promotion des femmes et des filles sont citées beaucoup plus fréquemment dans des domaines tels que la santé, l'agriculture ou l'intégration économique que dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes, comme la réforme du secteur de la sécurité, la justice, la gouvernance ou le traitement du passé, où la perspective de genre est nettement moins présente. On remarque aussi qu'aucune des seize stratégies ne mentionne explicitement les femmes lorsqu'il est question de prévention des conflits. Aucune des stratégies ne prévoit de budget spécifique pour les activités sexospécifiques et même les « théories du changement » et les analyses de risque omettent généralement d'intégrer une approche sexospécifique. Neuf stratégies indiquent au moins une incidence sexospécifique (outcome). La stratégie de coopération pour le Népal en est un bon exemple car la perspective de genre soutient la stratégie dans son ensemble. Elle fournit quatre résultats sexospécifiques, un indicateur explicite relatif à la mise en œuvre du PAN 1325 népalais ainsi que divers autres indicateurs sexospécifiques. En outre, les scénarios envisageables pour l'avenir prennent en compte la situation des femmes. En revanche, ni le traitement du passé, ni la justice transitionnelle ne comportent de dimension « genre », pas plus que la réforme du secteur de la sécurité, où la réintégration des anciens combattants maoïstes devrait aussi prendre en compte les anciennes combattantes.

## 5.4 Évaluation externe concernant la mise en œuvre de la S/RES 1325 et la participation de la société civile

Le présent rapport de même que les rapports périodiques antérieurs ont permis d'identifier les résultats importants, les obstacles et les possibilités d'amélioration concernant la mise en œuvre du PAN 1325. Bien qu'elle soit prévue dans le PAN, aucune évaluation externe approfondie n'a été réalisée depuis le premier plan d'action national en 2007. Il convient de planifier cette évaluation dans le prochain cycle de mise en œuvre du PAN et de réserver les ressources nécessaires à cette fin.

Le mécanisme permettant une intégration institutionnalisée des acteurs intéressés de la société civile, tel qu'il est prévu dans le sous-objectif 5.4 du PAN 1325, est considéré comme un bon exemple par la communauté internationale. La société civile a été régulièrement consultée au cours des phases de rapport antérieures, et devrait également être associée à l'élaboration de la nouvelle édition du PAN 1325. De plus, la Suisse a financé la réalisation, par la société civile, d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la S/RES 1325. Ce rapport avait pour objet de conduire une analyse critique de la mise en œuvre opérée jusqu'ici et de donner une impulsion nouvelle pour la suite. Le rapport « Femmes, paix, sécurité – reloaded » (en)<sup>25</sup> a été publié en 2016. Il a rencontré un écho très positif, en Suisse comme dans les pays européens.

## Recommandations

Les enseignements tirés de la présente phase de rapport ont donné lieu aux recommandations suivantes pour la suite de la mise en œuvre de la S/RES 1325 et de ses résolutions subséquentes ainsi que pour la révision du PAN.

### Recommandations concernant l'objectif 1 : renforcement de la participation des femmes à la promotion de la paix

- Il convient d'identifier et d'exploiter les niches et les opportunités existantes, afin de **renforcer l'engagement multilatéral** dans le domaine « genre et médiation », tout en profitant de l'effet multiplicateur de l'action menée par la Suisse dans le cadre des organisations et plateformes multilatérales.
- Les efforts du secrétaire général de l'ONU pour promouvoir les femmes au sein de l'ONU devraient être résolument soutenus, grâce à l'engagement multilatéral de la Suisse et à des **détachements ciblés**.
- La sélection des thèmes pour la préparation de la campagne de **candidature** de la Suisse à un siège de **membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU (2023-2024)** devrait systématiquement prendre en compte les questions relevant de la S/RES 1325.
- La conception et les cours du « Master of Advanced Studies ETH Mediation in Peace Processes » devraient systématiquement aborder des **questions portant sur l'égalité des sexes**. Chaque évaluation (intermédiaire) devrait comporter une dimension sexospécifique.
- Pour en apprendre plus sur les répercussions effectives de la participation des femmes aux processus de dialogue et de médiation, et sur l'intégration des recommandations sexospécifiques dans ces processus, il serait souhaitable de mener des **entretiens** réguliers et systématiques **avec les participantes et participants**, en abordant les points suivants : dans quelle mesure les expériences faites sur le terrain en termes de sexospécificité sont-elles prises en compte dans les négociations officielles ? À quels risques ces femmes s'exposent-elles du fait de leur participation

<sup>25</sup>[http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user\\_upload/Media/Publications/27\\_06\\_2016\\_Bericht\\_Frauen\\_Frieden\\_Sicherheit\\_reloaded\\_ONLINE.pdf](http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/Media/Publications/27_06_2016_Bericht_Frauen_Frieden_Sicherheit_reloaded_ONLINE.pdf) (en)

aux processus de médiation et en quoi ces risques se distinguent-ils de ceux encourus par les participants hommes ?

- Il est important d'intégrer systématiquement dans les projets et activités les **enseignements et recommandations issus des conférences et des études**. Par exemple : conclusions de la conférence de la WILPF (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) sur les différentes stratégies adoptées par les femmes syriennes pour participer aux pourparlers sur la paix ; l'étude « Faire que les femmes comptent - ne pas simplement les compter » de l'Inclusive Peace and Transition Initiative (IPTI)<sup>26</sup> et le manuel « Gender in Mediation »<sup>27</sup>. La nouvelle formation « Master of Advanced Studies ETH Mediation in Peace Processes » constitue à cet égard une bonne plateforme d'échange.

#### **Recommandations sur l'objectif 2 : protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits armés et prévention des violences fondées sur le sexe**

- À l'avenir, il serait bon d'inclure de manière systématique et ciblée le contenu de la S/RES 1325 dans le **dialogue politique**. Il est important notamment d'aborder le thème « Femmes, paix et sécurité » de manière explicite et contextualisée dans les dialogues sur les droits de l'homme.

#### **Recommandations sur l'objectif 4 : meilleure intégration de la dimension « genre » dans la prévention des conflits**

- L'engagement de la Suisse en faveur de l'égalité entre femmes et hommes et de la PEV n'en est qu'à ses débuts. Il est important pour l'avenir de continuer à planifier les activités en se fondant sur des **analyses contextuelles de qualité intégrant la dimension « genre »**. Les initiatives sexospécifiques menées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi local peuvent aussi avoir un impact considérable sur la PEV et sur la promotion de la paix sexospécifique.
- Lors de la planification d'activités de PEV, l'on évitera de recourir à des **stéréotypes ou modèles d'identification discriminatoires ou réducteurs**. La plupart des extrémistes considèrent les femmes comme des mères ou des sœurs, et les utilisent comme informatrices, car ils présumant qu'elles ont une plus grande capacité à établir une proximité affective avec leurs fils ou leurs frères, et de ce fait en savent davantage sur leur radicalisation. La participation des femmes aux activités de PEV peut les exposer à un danger supplémentaire car elles risquent de devenir elles-mêmes la cible de violences au sein de leur famille ou de la part de groupes extrémistes.

#### **Recommandations sur l'objectif 5 : intégration du thème « Femmes, paix et sécurité » dans l'administration et la politique du personnel**

- La formation que dispense l'armée suisse sur le thème « Femmes, paix et sécurité » aux personnes détachées dans le cadre de missions de paix militaires se concentre sur la protection de la population civile et sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Il convient d'élargir cette approche dans les modules de formation et les exercices pratiques, pour couvrir **tous les domaines relevant de la S/RES 1325**. L'on veillera, pendant les exercices, à montrer des femmes et des hommes qui assument des rôles et des fonctions variés, afin d'éviter de donner de la femme uniquement l'image d'une victime à protéger. Il serait judicieux par exemple de prévoir des exercices où la femme joue le rôle d'une militante de la société civile, d'une maire ou d'une sage-femme.

<sup>26</sup> <http://www.inclusivepeace.org/content/faire-que-les-femmes-comptent-ne-pas-simplement-les-compter>

<sup>27</sup> Gender in Mediation: An Exercise Handbook (en) <http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSS-Mediation-Gender%20in%20Mediation.pdf>

- Au bout de six à douze mois, il faudrait **évaluer l'efficacité de la formation** dispensée, aussi bien dans le nouveau cours en ligne<sup>28</sup> que dans les différents modules proposés sur le thème « Femmes, paix et sécurité » ; cette évaluation est particulièrement importante pour les cours de médiation. Pour mesurer la qualité des connaissances sexospécifiques transmises et leur intérêt pour le travail demandé, il convient d'utiliser des indicateurs permettant d'évaluer la manière dont les participants aux cours pourront intégrer les connaissances acquises dans leurs fonctions de médiatrices et médiateurs.
- Dans le cas des **stratégies régionales et thématiques**, il est important de réfléchir à la portée de la dimension « genre » en fonction de chaque contexte. Cela implique de procéder à une analyse différenciée par genre et, lorsque c'est judicieux, d'en tirer des objectifs sexospécifiques. De nombreux pays prioritaires de la Suisse possèdent leur propre PAN, ce qui permet d'accéder à des informations utiles pour effectuer les analyses et définir les objectifs.
- Il n'a pas été possible, lors de l'élaboration du présent rapport, d'établir si les stratégies sexospécifiques se sont traduites par des projets et programmes sexospécifiques. Il serait judicieux d'analyser certains **exemples concrets et probants de stratégies sexospécifiques** et de vérifier dans quelle mesure elles ont eu un impact positif sur la prise en compte de la dimension « genre » dans les projets.
- Toutes les stratégies thématiques et géographiques devraient englober un **budget consacré à la réalisation d'activités de promotion de l'égalité des sexes**. Cela pourrait se faire par exemple au moyen d'une affectation spécifique des stratégies.

### Recommandations pour la révision du PAN 2017/2018

1. Il est nécessaire d'inclure dans le nouveau PAN 1325 des **objectifs et activités spécifiques à la politique de sécurité** et d'utiliser de manière plus systématique l'effet multiplicateur de l'engagement suisse, p. ex. dans le cadre de l'OSCE ou de l'OTAN.
2. La **protection des droits des femmes et des filles** et la **prévention de la violence basée sur le genre** ne doivent pas être réunies dans un même objectif mais traitées séparément.
3. Le lien thématique entre la S/RES 1325 et la CEDEF doit apparaître de manière systématique et transversale. Les références à la Recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit faciliteront l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la S/RES 1325 que la Suisse a l'obligation de présenter à la CEDEF.
4. Le nouveau PAN 1325 devrait mentionner explicitement les objectifs figurant dans la **Stratégie Égalité des chances et droits des femmes du DFAE** ainsi que la politique Égalité des chances 2010-2020, et dans la mesure du possible établir des synergies.
5. Le PAN 1325 est important pour donner une assise institutionnelle à la thématique « Femmes, paix et sécurité ». La nouvelle version devrait **réduire son catalogue de mesures** et inclure des **indicateurs clairs** pour le contrôle des résultats.
6. Il faudrait réfléchir à la manière de **simplifier et d'uniformiser la réalisation des futurs rapports** sur la mise en œuvre des objectifs du PAN 1325.
7. Pour garantir une cohérence interdépartementale des politiques, le prochain PAN 1325 devra aussi tenir compte des **besoins sexospécifiques des réfugiés**, non seulement à l'étranger mais

<sup>28</sup> se reporter, dans le chapitre 5.2, au paragraphe « Formation préparatoire pour les expertes et experts de la promotion civile de la paix ».

aussi **en Suisse**. Les études réalisées par ONU Femmes peuvent servir de guide et de référence. L'OSCE a par ailleurs formulé des recommandations à ce sujet.

8. Lors de l'élaboration du nouveau PAN 1325, il faudrait examiner la possibilité de réserver un **budget spécifique pour la mise en œuvre** et l'évaluation du PAN et pour l'élaboration des rapports.
9. Il est primordial d'associer de nouveau la **société civile** à l'élaboration du prochain PAN 1325.

## Annexe

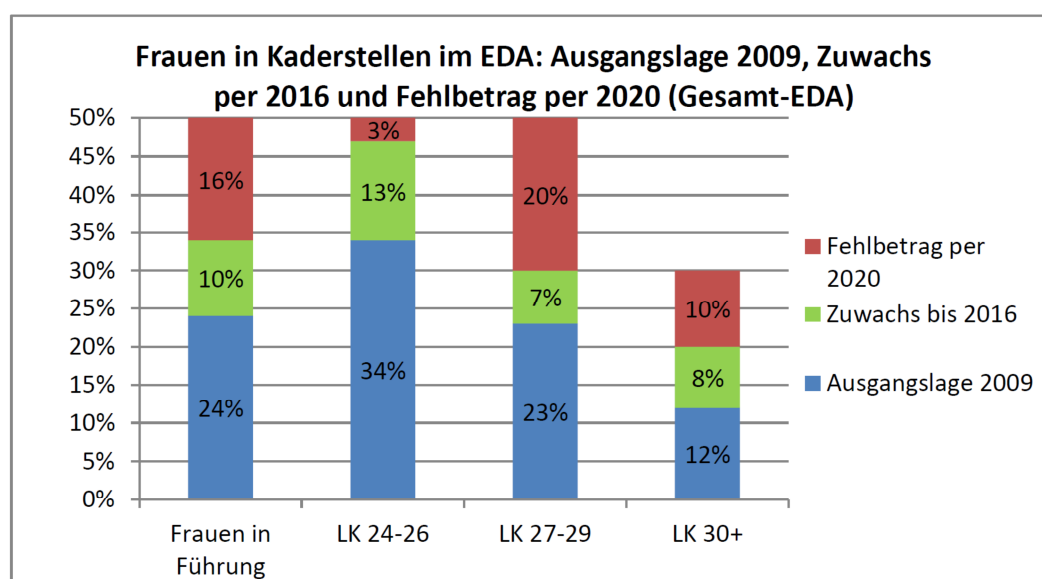
**Tableau 1 : nouveaux engagements au DFAE depuis 2006**

Volées diplomatiques (2006 – 2015)	49 % de femmes et 51 % d'hommes
Volées consulaires (2006 – 2015)	64 % de femmes et 36 % d'hommes
Programme de relève de la DDC (2014 – 2016)	59 % de femmes et 41 % d'hommes
Services généraux (2006 – 2015)	68 % de femmes et 32 % d'hommes

**Tableau 2 : pourcentage de femmes au DFAE**

	2015	2016
<b>Pourcentage global de femmes au DFAE</b>	<b>50,0 %</b>	<b>49,9 %</b>
pourcentage de femmes dans tous les postes de cadres du DFAE (CS 24-38)	36,0 %	37,4 %
pourcentage de femmes parmi les cadres moyens au DFAE (CS 24-26)	44,9 %	46,5 %
pourcentage de femmes parmi les cadres supérieurs au DFAE (CS 27-29)	30,9 %	29,9 %
pourcentage de femmes parmi les cadres du plus haut niveau au DFAE (CS 30-38)	20 %	20,4 %
<b>pourcentage global de femmes dans le service diplomatique</b>	<b>31,6 %</b>	<b>32,0 %</b>
pourcentage de femmes parmi les cadres du plus haut niveau dans le service diplomatique (CS 30-38)	17,3 %	17,3 %

**Graphique 1: femmes occupant des postes de cadre au sein du DFAE**





### Tableaux 3-5 : vue d'ensemble du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix (PEP)

Tableau 3 : effectif total du pool d'experts (disponibles, planifiés et en mission) :

total femmes	220	47 %
total hommes	246	53 %
<b>TOTAL</b>	<b>466</b>	<b>100 %</b>

Tableau 4 : personnel détaché par l'intermédiaire du pool d'experts en 2016 :

femmes	93	43 %
hommes	122	57 %
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>100 %</b>

Tableau 5 : catégories de missions effectuées dans le cadre du pool d'experts en 2016 :

	Femmes	%	Hommes	%	Total
observateur/trice électoral/e	30	43 %	40	57 %	70
conseiller/conseillère en sécurité humaine	14	45 %	17	55 %	31
conseiller/conseillère en matière de droits de l'homme	2	100 %	0	0 %	2
médiateur/médiatrice	1	25 %	3	75 %	4
conseillère pour l'égalité des sexes	3	75 %	1	25 %	4
autres	42	47 %	47	53 %	89
police	0	0 %	11	100 %	11
douanes	1	50 %	1	50 %	2
<b>TOTAL des affectations</b>	<b>93</b>	<b>43,7 %</b>	<b>120</b>	<b>56,3 %</b>	<b>213</b>

Tableau 6 : nombre de Suissesses au sein de l'ONU (état : 31 janvier 2017)

Niveau	Femmes	Femmes	Hommes	Hommes	Total
P2	19	67,9 %	9	32,1 %	28
P3	49	70 %	21	30 %	70
P4	20	64,5 %	11	35,5 %	31
P5	4	40 %	6	60 %	10
D1	2	50 %	2	50 %	4
Secrétaire général adj.	0	0 %	2	100 %	2
Services généraux	81	50,9 %	78	49,1 %	159
Autres postes	19	82,6 %	4	17,4 %	23
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>59,3 %</b>	<b>133</b>	<b>40,7 %</b>	<b>327</b>